

“ grands desseins, puisqu’il se sert de tels instruments pour son œuvre,
 “ oui, je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre,
 “ qu’il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne
 “ s’étende de toute part.” C’était comme si ce Père eût voulu dire,
 ajoute M. Dollier de Casson, qui nous a conservé ces paroles : “ Le Ciel
 “ ne commence présentement son ouvrage que par une quarantaine d’hommes ;
 “ sachez qu’il a bien d’autres desseins. Vos cœurs ne peuvent suffire pour
 “ lui rendre les louanges qu’il prétend recevoir dans ce lieu ; mais il les
 “ multipliera en remplissant de peuple toute l’étendue de ces contrées dont
 “ nous prenons possession de sa part en lui offrant ce divin Sacrifice.”

IV.

Exposition du très-saint Sacrament.

La sainte Messe étant terminée, on plaça avec honneur le très-saint Sacrament sur l’autel, où il demeura exposé tout le long du jour ; et nous devons ajouter que cette première journée tout entière fut consacrée avec raison à des exercices de dévotion, d’actions de grâces et de louanges, envers la personne adorable du Sauveur résidant corporellement dans la sainte Eucharistie. Villemarie n’ayant été entreprise que pour faire connaître et adorer Jésus-Christ, dans un lieu où jusqu’alors il n’avait reçu aucun hommage, il était très-convenable que ce Divin Maître restât ainsi exposé sur son autel, comme pour prendre en personne possession du pays, et que, comme la colonie n’était établie que pour lui procurer des adorateurs, il reçût déjà, dans les honneurs qu’on lui rendit durant tout ce jour, les prémices des hommages que lui offrirait, dans la suite des temps, toutes les âmes appelées à le servir dans cette île. Depuis ce jour mémorable, 18 mai 1642, le très-saint Sacrament a toujours reposé sans aucune interruption à Villemarie avec la décence convenable ; mais comme on ne pouvait au commencement faire brûler une lampe devant le tabernacle, par défaut d’huile, on imagina, pour en tenir lieu, d’y suspendre une fiole de verre blanc fin, ou même une sorte de petit lustre environné de réseaux, où étaient renfermées un certain nombre de mouches luisantes qui donnaient, la nuit, une clarté semblable à celle de plusieurs petites bougies allumées réunies ensemble (*).

(*) Cette particularité étant rapportée par la sœur Morin et par M. Dollier de Casson, qui l’avaient apprise de témoins oculaires, on ne peut raisonnablement la révoquer en doute aujourd’hui. Seulement, il faut conclure de leur récit, que les mouches luisantes dont il est ici parlé et qui répandaient une certaine lueur, même lorsqu’elles étaient immobiles, sont devenues plus rares dans ce pays ; mais qu’autrefois elles y étaient communes, ainsi qu’elles le sont encore, de nos jours, dans d’autres contrées du Canada. Le P. Lejeune, en 1632, en vit, pour la première fois, à Tadoussac, qui répandaient, la nuit, la même clarté. “ Tenant une de ces mouches, dit-il, et l’appliquant auprès d’un livre, je lisais fort bien.” Elles sont encore aujourd’hui fort communes, en d’autres endroits de l’Amérique, surtout aux Antilles, où les habitants s’en servent pour s’éclairer dans leurs maisons, spécialement les nègres ; et à la lueur de ces mouches, on peut lire durant la nuit, comme on le ferait à la clarté d’une bougie.